



POST TENERAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à l'incorporation d'un tronçon de la rue J.A. Gautier à la rue de Bâle.

du 17 novembre 1950

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la demande de l'Association des Intérêts des Pêcheurs, concernant la percée de la rue J.A. Gautier sur la rue des Buis;

étant donné que le dernier tronçon de la rue J.A. Gautier se trouve dans le prolongement de la rue de Bâle;

vu le préavis favorable de la Ville de Genève en date du 30 octobre 1950;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931;

ARRÊTE :

1.- De donner le nom de rue J.A. Gautier, au tronçon de rue récemment créé, débouchant sur la rue des Buis.

2.- De donner le nom de rue de Bâle, à la partie de la rue J.A. Gautier sise entre le débouché du tronçon de rue récemment créé et la rue du Prieuré, dans le prolongement actuel de la rue de Bâle.

Ces changements de dénomination ainsi que la numérotation des bâtiments entreront en vigueur le 1er mars 1951.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combed

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Bur. hab.	1 ex.
Archives	1 ex.
Ville de	
Genève	1 ex.

